

OPCVM DENOMME « ECOFI 2023 CAPITAL PROTEGE 90 »

Code ISIN : FR0000441180

Paris, le 30 novembre 2023

Objet : Renouvellement du cycle d'investissement du fonds ECOFI 2023 CAPITAL PROTEGE 90

Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions de la confiance que vous nous manifestez et sommes heureux de vous compter parmi les porteurs de parts du fonds dénommé ECOFI 2023 CAPITAL PROTEGE 90 (ci-après dénommé le « Fonds »).

Quels changements vont intervenir dans votre Fonds ?

Le cycle d'investissement de votre Fonds ainsi que la protection attachée à ce cycle arrivent à échéance le 14 décembre 2023.

Ecofi Investissements, société de gestion de votre Fonds, a décidé de renouveler le cycle d'investissement de votre Fonds pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 19 avril 2029.

Ainsi, à l'arrivée à échéance de votre Fonds et jusqu'au 18 avril 2024, votre Fonds sera géré de manière transitoire. Il aura donc, jusqu'au déploiement du nouveau cycle d'investissement, une gestion de type monétaire.

A compter du 19 avril 2024 et jusqu'au 18 avril 2029, votre Fonds mettra en œuvre son nouveau cycle d'investissement dont l'objectif, identique à celui du présent cycle, est de bénéficier partiellement de l'évolution d'un portefeuille évolutif composé d'une poche dynamique investie en parts ou actions d'OPC ISR gérés par ECOFI et d'une poche monétaire investie en OPC labellisés ISR. Ce portefeuille évolutif est construit avec une contrainte de volatilité historique de 4,5%.

Ce nouveau cycle d'investissement bénéficie d'une nouvelle garantie en capital accordée par BNP PARIBAS*.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce nouveau cycle d'investissement bénéficiera d'une garantie en capital correspondant à 100% de la valeur liquidative de référence (i.e. la valeur liquidative du 18 avril 2024) pour les parts souscrites avant le 18 avril 2024 et conservées jusqu'au 19 avril 2029.

Par ailleurs, à l'issue de la période transitoire de commercialisation, qui prendra fin le 18 avril 2024, il ne sera plus possible de souscrire des parts de votre Fonds.

Subséquent à l'instauration de la nouvelle stratégie d'investissement, votre Fonds prendra la dénomination suivante : ECOFI CAPITAL GARANTI 2029.

Informations importantes

Votre Fonds avait pour objectif de vous faire bénéficier au 14 décembre 2023, 10h00, heure de Paris d'une valeur liquidative a u moins égale à 224,78 euros, soit 90% de la valeur liquidative du 31 mai 2018 et (ii) d'autre part, de participer partiellement à la performance d'une allocation évolutive composée d'OPC gérés par ECOFI INVESTISSEMENTS.

A la date d'envoi du présent courrier, la performance de votre Fonds sur la durée du cycle d'investissement est de -3,52%.

Quand cette opération interviendra-t-elle ?

A l'arrivée à échéance de la stratégie de votre Fonds, le 14 décembre 2023, votre Fonds sera géré de façon prudente jusqu'au 18 avril 2024, date à laquelle la stratégie de votre Fonds sera déployée jusqu'à l'échéance du 19 avril 2029.

Cette opération a été agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 29 novembre 2023.

Cette opération n’implique aucune démarche spécifique de votre part. Toutefois, si vous n’êtes pas d’accord avec cette modification, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts à compter du 14 décembre 2023 et jusqu’au 18 avril 2024.

Si vous demandez le rachat sans frais de vos parts à l’échéance du 14 décembre 2023, vous pourrez bénéficier du mécanisme de protection à 90% de la valeur liquidative de référence fixée à 224,78 euros dans les conditions fixées dans le prospectus de votre Fonds.

Afin de bénéficier de la protection à hauteur de 90% de la valeur liquidative de référence fixée à 224,78 euros, nous vous recommandons de conserver vos parts jusqu’au 14 décembre 2023. Les demandes de rachat devront donc nous parvenir entre le jeudi 07 décembre 2023 et le mercredi 13 décembre 2023 avant 10 heures.

Nous attirons votre attention sur le fait que tout rachat intervenu avant le 14 décembre 2023 vous fait perdre le bénéfice de la protection à 90% dont bénéficie votre Fonds jusqu’au 14 décembre 2023. Par ailleurs, la période de monétarisation qui s’ouvre du 15 décembre 2023 au 18 avril 2024 ne bénéficie d’aucune garantie. Si vous rachetez vos parts durant cette période, le prix qui vous sera proposé sera fonction des paramètres de marché au jour de la valeur liquidative d’exécution de votre rachat et ne bénéficiera pas de la garantie. En pareille occurrence, le prix de rachat pourra être différent (inférieur ou supérieur) du montant initialement investi.

Quel est l’impact de cette ou ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- Modification du profil de rendement / Risque : Non
- Augmentation du profil de risque : Non
- Augmentation potentielle des frais : Non
- Ampleur de l’évolution du profil de rendement / risque : Non significatif



Vous trouverez le détail des modifications apportées à la stratégie de votre Fonds plus bas.

Quel est l’impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Cette opération peut avoir un impact sur votre fiscalité, nous vous conseillons de prendre contact avec votre conseiller ou votre distributeur.

Quelles sont les principales différences entre le Fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur Fonds ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

	Avant	Après
Acteurs intervenant sur le Fonds		
Garant	SOCIETE GENERALE	BNP PARIBAS*
Régime juridique et politique d’investissement		
Objectif de gestion	L’objectif de gestion du FIA, reposant sur une gestion discrétionnaire, est de : (i) de bénéficier à horizon du 14 décembre 2023, 10h00 heure de Paris, (ci-après la Date d’Echéance) d’une valeur liquidative au moins égale à 90% de la valeur liquidative du 31 mai 2018 (ci-après la Valeur Liquidative de Référence) pour les parts souscrites avant le 31 mai 2018 à 10H00, heure de Paris, et conservées jusqu’à la Date d’Echéance. Les souscriptions sont retenues pour leur montant hors fiscalité et prélèvement sociaux, (ii) de participer partiellement à la performance d’une allocation évolutive composée d’OPC gérés par ECOFI	L’objectif de gestion du FIA, reposant sur une gestion discrétionnaire, est de : - bénéficier à l’échéance cible du 19/04/2029 (ci-après la « Date d’Echéance »), d’une valeur liquidative au moins égale à 100% de la valeur liquidative du Fonds au 18/04/2024, hors (i) des commissions de souscription et/ou de rachat et (ii) des éventuels impacts liés à la fiscalité, (ci-après la « Valeur Liquidative de Référence ») pour les parts souscrites avant le 18/04/2024

	INVESTISSEMENTS (ci-après l'« Allocation ») d'une part et monétaire d'autre part.	et conservées jusqu'à la Date d'Echéance. Les souscriptions sont retenues pour leur montant hors fiscalité et prélèvement sociaux. - bénéficiaire partiellement de l'évolution d'un portefeuille construit avec une contrainte de volatilité historique de 4,5% à travers un contrat de swap. Ce portefeuille est composé d'une poche investie en parts ou actions d'OPC gérés par ECOFI Investissements (l'Allocation Dynamique) et d'une poche monétaire composée d'OPC labellisés ISR.
Garantie/Protection	Protection à 90% de la valeur liquidative de référence du 31 mai 2018	Garantie à 100% de la valeur liquidative du 18/04/2024
Durée de placement recommandée	9 ans	5 ans. Date d'échéance : 19/04/2029. Période de souscription : 15/12/2023 au 18/04/2029
Changement de méthode de sélection des titres	Renouvellement du cycle d'investissement pour une durée de 5 ans avec une garantie à 100%. La stratégie repose sur deux contrats d'échange : - Un total return swap de financement qui renvoie la performance des actifs du Fonds - Un swap de performance qui reproduira synthétiquement la performance positive d'un portefeuille évolutif ajusté d'une décote forfaitaire. A l'actif du Fonds : - Possibilité d'investir dans des actions de toutes capitalisations négociées sur les principales places boursières de l'OCDE. - Possibilité d'investir en instruments de taux libellés en euros et émis par des émetteurs situés au sein de l'OCDE de notation Investment Grade. - Suppression de la possibilité de nantir les titres en portefeuille. Construction du Portefeuille Evolutif : Le portefeuille évolutif est composé comme suit : - Une Allocation dynamique d'OPC gérés par Ecofi Investissement et intégrant le processus ISR dans leur stratégie de gestion - Une poche monétaire composée d'OPC monétaire labellisés ISR.	

Frais			
Frais maximum	0,55%	0,50%	

Informations pratiques		
Dénomination	ECOFI 2023 CAPITAL PROTEGE 90	ECOFI CAPITAL GARANTI 2029

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons l'importance et la nécessité de prendre connaissance du document d'informations clés et du prospectus tels que modifié. Ces documents sont tenus à votre disposition au siège social d'ECOFI INVESTISSEMENTS ou sur son site internet.

Nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements.

Par ailleurs, notre Service Clients reste à votre écoute :

ECOFI INVESTISSEMENTS - Service Clients
12 boulevard Pesaro - CS10002 - 92024 NANTERRE CEDEX
Tél : 01 44 88 39 24 - Fax : 01 44 88 39 39
Email : contact@ecofi.fr

Nous restons à votre disposition pour toute précision et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Claire MARTINETTO
Présidente du Directoire

ECOFI INVESTISSEMENTS - ENTREPRISE A MISSION

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés sous le numéro GP97004
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 7 111 836 € - 999 990 369 R.C.S. Paris - APE 66.30Z
12 boulevard de Pesaro - 92024 Nanterre • Téléphone : 33 (0) 1 44 88 39 00

www.ecofi.fr